

KORION

Version 1.1 - Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

Date de révision 28.04.2015

Date d'impression 28.04.2015

SECTION 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/ DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/ L'ENTREPRISE

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit : **KORION**

Design code : A15645A

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation : Insecticide

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société GRITCHE
LA CAFOURCHE
33860 MARCILLAC France

Téléphone : +33 (0)5 57 32 48 33

Téléfax : +33 (0)5 57 32 49 63

Adresse e-mail : approgritche@gritche.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence : Centre anti-poison de Paris 01 40 05 48 48

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au Règlement (UE) 1272/2008

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique Catégorie 1 H400

Toxicité chronique pour le milieu aquatique Catégorie 1 H410

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

Classification conformément aux Directives UE 67/548/CEE ou 1999/45/CE

N, Dangereux pour l'environnement

R50/53: Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

KORION

Version 1.1 - Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

Date de révision 28.04.2015

Date d'impression 28.04.2015

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage: Règlement (CE) No. 1272/2008

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement	:	Attention	
Mentions de danger	:	H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Conseils de prudence	:	P102 P270 P273 P280 P391 P501	Tenir hors de portée des enfants. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Éviter le rejet dans l'environnement. Porter des gants de protection <i>pendant le mélange et le chargement</i> /des vêtements de protection. Recueillir le produit répandu. Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.
Information supplémentaire	:	EUH401	Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.
Étiquetage supplémentaire	:	SP 1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. (Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface./Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.). SPe 3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 20 mètres comportant un dispositif végétalisé permanent d'une largeur de 5 mètres par rapport aux points d'eau. SPe 3 Pour protéger les arthropodes non cibles, respecter une zone non traitée de 5 mètres en bordure d'une zone non cultivée adjacente. SPe 3 Pour protéger les macro-organismes non-cibles, ne pas appliquer d'autre produit à base de chlorantraniliprole sur la même parcelle, la même année que ce produit. SPe 8 Dangereux pour les abeilles. Pour protéger les abeilles et autres insectes pollinisateurs, ne pas appliquer pendant les périodes de production d'exsudats. Avant le traitement, détruire dans le couvert végétal spontané de la zone cultivée toutes les parties aériennes avec production d'exsudats. Limiter l'utilisation de la préparation aux vignes avec un couvert de graminées ou n'ayant pas de couvert végétal. Ne pas traiter si une zone cultivée ou non cultivée adjacente est en fleur au moment du traitement de la vigne. Délai de rentrée sur les parcelles traitées : 6 heures.	

KORION

Version 1.1 - Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

Date de révision 28.04.2015

Date d'impression 28.04.2015

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

2.3 Autres dangers

Peut former un mélange poussière-air inflammable.

SECTION 3. COMPOSITION/ INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.2 Mélanges

Composants dangereux

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE Numéro d'enregistrement	Classification (67/548/CEE)	Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)	Concentration
chlorantraniliprole	500008-45-7	N R50/53	Aquatic Acute1; H400 Aquatic Chronic1; H410	20 % W/W
thiaméthoxam	153719-23-4	F, Xn, N R11 R22 R50/53	Flam. Sol.2; H228 Acute Tox.4; H302 Aquatic Acute1; H400 Aquatic Chronic1; H410	20 % W/W
naphthalene sulfonic acid, dibutyl-, sodium salt	25417-20-3 246-960-6	Xn R20/22 R36/38 R52/53	Acute Tox.4; H302 Acute Tox.4; H332 Skin Irrit.2; H315 Eye Irrit.2; H319 Aquatic Chronic3; H412	5 - 10 % W/W
2,5-furandione, polymer with 2,4,4-trimethylpentene, sodium salt	37199-81-8	Xi R36/38	Eye Irrit.2; H319 Skin Irrit.2; H315	1 - 5 % W/W

Les substances pour lesquelles il existe, en vertu des dispositions communautaires, des limites d'exposition professionnelle.

Pour le texte complet des Phrases-R mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

SECTION 4. PREMIERS SECOURS

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux : Se munir de l'emballage, de l'étiquette ou de la fiche de données de sécurité lorsque vous appelez le numéro d'urgence, un centre anti-poison ou un médecin, ou si vous allez consulter pour un traitement.

Inhalation : Amener la victime à l'air libre.
Respiration artificielle en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire.
Coucher la personne concernée et la maintenir au chaud.
Appeler immédiatement un médecin ou un centre anti-poison.

KORION

Version 1.1 - Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

Date de révision 28.04.2015

Date d'impression 28.04.2015

- Contact avec la peau : Enlever immédiatement tout vêtement souillé.
Laver immédiatement et abondamment à l'eau.
Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin.
Laver les vêtements contaminés avant une nouvelle utilisation.
- Contact avec les yeux : Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes.
Enlever les lentilles de contact.
Un examen médical immédiat est requis.
- Ingestion : En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.
Ne PAS faire vomir.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes : Pas d'information disponible.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Conseil médical : Il n'y a pas d'antidote spécifique disponible.
Traiter de façon symptomatique.

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction

Moyen d'extinction - pour les petits feux
Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone.
Moyen d'extinction - pour les grands feux
Mousse résistant à l'alcool
ou
Eau pulvérisée
Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, qui pourrait répandre le feu.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Le produit contenant des composants organiques combustibles, en cas d'incendie, une fumée dense et noire formée de produits de combustion dangereux va se dégager (voir chapitre 10).
L'inhalation de produits de décomposition peut entraîner des problèmes de santé.

5.3 Conseils aux pompiers

Porter une combinaison de protection complète et un appareil de protection respiratoire autonome.
Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.
Refroidir par pulvérisation d'eau les récipients fermés se trouvant à proximité de la source d'incendie.

KORION

Version 1.1 - Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

Date de révision 28.04.2015

Date d'impression 28.04.2015

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.
Éviter la formation de poussière.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Contenir le déversement, ramasser avec un aspirateur avec protection électrique ou par brosseage-humide et transférer dans un conteneur pour une élimination conforme aux réglementations locales (voir section 13). Éviter de créer des nuages de poussière de poudre en utilisant une brosse ou de l'air comprimé.

Nettoyer soigneusement la surface contaminée.

En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

6.4 Référence à d'autres sections

Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.
Se référer aux considérations relatives à l'élimination dans le chapitre 13.

SECTION 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Ce matériel est capable de former des nuages de poussière inflammable dans l'air, qui, si mis à feu, peut produire une explosion de nuage de poussière. Les flammes, les surfaces chaudes, les étincelles mécaniques et les décharges électrostatiques peuvent servir de sources d'allumage à ce matériel. L'appareillage électrique devrait être compatible avec les caractéristiques d'inflammabilité de ce matériel. Les caractéristiques d'inflammabilité seront rendues plus mauvaises si le matériel contient des traces de dissolvants inflammables ou est manipulé en présence de dissolvants inflammables.

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

Équipement de protection individuel, voir section 8.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Conserver hors de la portée des enfants.

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Physiquement et chimiquement stable pour au moins 2 ans s'il est entreposé à température ambiante dans ses contenants d'origine hermétiquement fermés.

KORION

Version 1.1 - Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

Date de révision 28.04.2015

Date d'impression 28.04.2015

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Produits phytosanitaires autorisés : Pour une utilisation correcte et sûre de ce produit, veuillez vous référer aux conditions d'homologation indiquées sur l'étiquette du produit.

SECTION 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Paramètres de contrôle

Composants	Limite(s) d'exposition	Catégorie de Valeurs Limites d'Exposition	Source
thiaméthoxam	3 mg/m ³	8 h VME	fabricant
chlorantraniliprole	10 mg/m ³ (Poussière totale) 5 mg/m ³ (Poussière respirable)	8 h VME 8 h VME	SUPPLIER SUPPLIER

Les recommandations suivantes concernant le contrôle de l'exposition/la protection individuelle sont destinées à la fabrication, la formulation, l'emballage et l'utilisation du produit.

8.2 Contrôles de l'exposition

- Mesures d'ordre technique : Retenue et/ou séparation sont les mesures de protection technique les plus fiables si l'exposition ne peut être éliminée.
L'importance de ces mesures de protection dépend des risques réels en service.
Si de la poussière est produite dans l'air, utiliser les systèmes d'aération locaux.
Evaluer l'exposition et utiliser toutes mesures supplémentaires pour garder le niveau en-dessous de toute limite d'exposition importante.
Si nécessaire, demander des recommandations supplémentaires concernant l'hygiène du travail.
- Mesures de protection : L'utilisation de mesures techniques devrait toujours avoir priorité sur l'utilisation de protection personnelle d'équipement.
Pour la sélection de l'équipement de protection personnelle, demander un conseil professionnel approprié.
L'équipement de protection personnelle devrait souscrire aux normes en vigueur.
- Protection respiratoire : Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire.
Un filtre respiratoire à particules peut être nécessaire jusqu'à l'installation de mesures techniques efficaces.
- Protection des mains : Porter des gants de protection pendant le mélange et le chargement.
Sélectionner les gants d'après les besoins physiques du travail.
- Protection des yeux : La protection pour les yeux n'est habituellement pas requise.
Respecter toute règle de protection oculaire spécifique à chaque site.

KORION

Version 1.1 - Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

Date de révision 28.04.2015

Date d'impression 28.04.2015

Protection de la peau et du corps : Ne nécessite pas d'équipement de protection spécial.
Sélectionner l'équipement de protection pour la peau et le corps d'après les besoins physiques du travail.

Pour plus de recommandations spécifiques à l'utilisation de ce produit, consulter l'étiquette.

SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : solide
Forme : granulés
Couleur : beige à brun
Odeur : Non caractéristique faible
Seuil olfactif : donnée non disponible
pH : 8 - 12 à 1 % w/v (20 - 25 °C)
: 8,8 - 9,3 à 1 % w/v (20 - 25 °C)
Point/intervalle de fusion : donnée non disponible
Point/intervalle d'ébullition : donnée non disponible
Point d'éclair : donnée non disponible
Taux d'évaporation : donnée non disponible
Inflammabilité (solide, gaz) : pas facilement inflammable
Limite d'explosivité, inférieure : donnée non disponible
Limite d'explosivité, supérieure : donnée non disponible
Pression de vapeur : donnée non disponible
Densité de vapeur relative : donnée non disponible
Densité : donnée non disponible
Solubilité dans d'autres solvants : donnée non disponible
Coefficient de partage: n-octanol/eau : donnée non disponible
Température d'auto-inflammabilité : donnée non disponible
Décomposition thermique : donnée non disponible
Viscosité, dynamique : donnée non disponible
Viscosité, cinématique : donnée non disponible
Propriétés explosives : non-explosif
Propriétés comburantes : non oxydant

9.2 Autres informations

La température d'inflammation minimum : 550 °C
Classe d'explosivité de poussière : forme des nuages de poussière inflammable.
Énergie minimale d'ignition : > 1 J
Masse volumique apparente : 0,47 - 0,57 g/cm³
Indice de combustion : 2 à 20 °C
: 2 à 100 °C

KORION

Version 1.1 - Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

Date de révision 28.04.2015

Date d'impression 28.04.2015

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 Réactivité

Pas d'information disponible.

10.2 Stabilité chimique

Pas d'information disponible.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Stable à température et pression ambiantes normales.

Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.

A températures élevées il y a une décomposition thermique rapide sous forme de gaz.

10.4 Conditions à éviter

Pas d'information disponible.

10.5 Matières incompatibles

Pas d'information disponible.

10.6 Produits de décomposition dangereux

La combustion ou la décomposition thermique libère des vapeurs toxiques et irritantes.

SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 femelle rat, > 5.000 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 mâle et femelle rat, > 4,16 mg/l, 4 h

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 mâle et femelle rat, > 5.000 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée : lapin: Modérément Irritant

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : lapin: non irritant

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : cochon d'Inde: Pas un sensibilisateur de peau chez les essais sur les animaux.

Mutagenicité sur les cellules germinales

chlorantraniliprole : N'a pas montré d'effets mutagènes lors des expérimentations animales.

thiaméthoxam : N'a pas montré d'effets mutagènes lors des expérimentations animales.

Cancérogénicité

chlorantraniliprole : N'a pas montré d'effets cancérigènes lors des expérimentations animales.

thiaméthoxam : Tumeurs du foie spécifiques à la souris non extrapolables à l'homme.

KORION

Version 1.1 - Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

Date de révision 28.04.2015

Date d'impression 28.04.2015

- Tératogénicité
chlorantraniliprole : N'a pas montré d'effets tératogènes lors des expérimentations animales.
- Toxicité pour la reproduction
chlorantraniliprole : Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet sur la fertilité.
thiaméthoxam : Ne montre pas d'effets toxiques pour la reproduction lors d'expérimentations animales.
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique
chlorantraniliprole : La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition unique.
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée
chlorantraniliprole : Oral(e)
thiaméthoxam : N'a pas montré de neurotoxicité lors des expérimentations animales.
- Toxicité par aspiration
chlorantraniliprole : Aucune classification comme toxique pour l'exposition par aspiration
- Information supplémentaire
thiaméthoxam : Aucun effet nuisible chez l'homme n'est prévu aux concentrations inférieures à la limite d'exposition professionnelle et quand le produit est manipulé et utilisé selon l'étiquette.

SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1 Toxicité

- Toxicité pour le poisson : CL50 Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel), > 100 mg/l , 96 h
- Toxicité pour les invertébrés aquatiques : CE50 Daphnia magna, 23 µg/l , 48 h
- Toxicité des plantes aquatiques : CE50b Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes), > 100 mg/l , 72 h
CE50r Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes), > 100 mg/l , 72 h

12.2 Persistance et dégradabilité

- Biodégradabilité
chlorantraniliprole : Difficilement biodégradable.
- Stabilité dans l'eau
thiaméthoxam : Dégradation par périodes de demi-vie : 11 j
N'est pas persistante dans l'eau.
- Stabilité dans le sol
thiaméthoxam : Dégradation par périodes de demi-vie : 51 j
Ne montre pas de persistance dans le sol.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

- chlorantraniliprole : Ne montre pas de bioaccumulation.
thiaméthoxam : La substance a un faible potentiel de bioaccumulation

KORION

Version 1.1 - Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

Date de révision 28.04.2015

Date d'impression 28.04.2015

12.4 Mobilité dans le sol

- chlorantraniliprole : L'on ne s'attend pas à ce que le produit soit mobile dans le sol.
thiaméthoxam : La substance a une mobilité moyenne dans le sol.

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

- chlorantraniliprole : Cette substance n'est pas considérée comme persistante, ni bioaccumulable ni toxique (PBT).
Cette substance n'est pas considérée comme très persistante ni très bioaccumulable (vPvB).
thiaméthoxam : Cette substance n'est pas considérée comme persistante, ni bioaccumulable ni toxique (PBT).
Cette substance n'est pas considérée comme très persistante ni très bioaccumulable (vPvB).

12.6 Autres effets néfastes

Aucun(e) à notre connaissance.

SECTION 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1 Méthodes de traitement des déchets

- Produit : Faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des produits dangereux.
Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des emballages déjà utilisés.
Ne pas jeter les déchets à l'égout.
- Emballages contaminés : Réemploi de l'emballage interdit. Le vider soigneusement au moment de l'utilisation et le valoriser suivant la réglementation en vigueur (collecte sélective).

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Transport par route (ADR/RID)

- 14.1 Numéro ONU: UN 3077
14.2 Nom d'expédition des Nations unies: MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. (CHLORANTRANILIPROLE)
14.3 Classe(s) de danger pour le transport: 9
14.4 Groupe d'emballage: III
Étiquettes: 9
14.5 Dangers pour l'environnement : Dangereux pour l'environnement

KORION

Version 1.1 - Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

Date de révision 28.04.2015

Date d'impression 28.04.2015

Transport maritime(IMDG)

14.1 Numéro ONU:	UN 3077
14.2 Nom d'expédition des Nations unies:	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S. (CHLORANTRANILIPROLE)
14.3 Classe(s) de danger pour le transport:	9
14.4 Groupe d'emballage:	III
Etiquettes:	9
14.5 Dangers pour l'environnement :	Polluant marin

Transport aérien (IATA-DGR)

14.1 Numéro ONU:	UN 3077
14.2 Nom d'expédition des Nations unies:	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S. (CHLORANTRANILIPROLE)
14.3 Classe(s) de danger pour le transport:	9
14.4 Groupe d'emballage:	III
Etiquettes:	9

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Taille sûre maximum de paquet : 3 m3

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC non applicable

SECTION 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement :

Loi 76-663 du 19/7/76 (J.O. du 20/7/76) modifiée.

- rubrique ICPE selon les décrets n° 2005-989 du 10 août 2005 et n° 2009-841 du 8 juillet 2009 : 1173

"

Apartir du 1er juin 2015:

Catégories de danger selon Directive 2012/18/UE "SEVESO III" : E1 Danger pour l'environnement aquatique dans la catégorie aiguë 1 ou chronique 1

Rubriques pertinentes selon nomenclature ICPE (France) : 4510

Rubrique contraignante : 4510

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une Evaluation du Risque Chimique n'est pas exigée pour cette substance.

KORION

Version 1.1 - Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

Date de révision 28.04.2015

Date d'impression 28.04.2015

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

Information supplémentaire

Texte intégral des phrases R mentionnées sous les Chapitres 2 et 3:

R11	Facilement inflammable.
R20/22	Nocif par inhalation et par ingestion.
R22	Nocif en cas d'ingestion.
R36/38	Irritant pour les yeux et la peau.
R50/53	Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R52/53	Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Texte complet des Phrases-H citées dans les sections 2 et 3.

H228	Matière solide inflammable.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Type de formulation :

WG - granulé à disperser dans l'eau

Utilisation professionnelle.

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

Les modifications par rapport à la dernière version sont mises en évidence en marge. Cette version remplace toutes les éditions précédentes.